

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SILLON MOSELLAN
GANDRANGE – HAGONDANGE – HAUCONCOURT – MONDELANGE –
RICHEMONT – TALANGE

COMPTE RENDU
SEANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2013

Le Conseil Communautaire, convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni le jeudi 28 novembre 2013, en Mairie de TALANGE, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc TODESCHINI, Président.

Conseillers
En fonction : 16
Présents : 16

Membres présents :

M. TODESCHINI, M. OCTAVE, M. BIGOT, M. MAHLER, M. GEORGES SUPPLEANT DE M. REMY, MME DA COSTA COLCHEN, M. WAGNER, M. WEINBERG, M. SCHMITT, M. MARTINEL, MME TOFFOLINI SUPPLEANTE DE M. LAMARLE, M. ROHR, M. TUSCH, M. ABATE, MME CROCITTI SUPPLEANTE DE M. CALCARI, M. THILLY.

Membres absents, excusés, représentés :

M. REMY, ABSENT EXCUSE, REPRESENTÉ PAR M. GEORGES,
M. LAMARLE, ABSENT EXCUSE, REPRESENTÉ PAR MME TOFFOLINI,
M. CALCARI, ABSENT EXCUSE, REPRESENTÉ PAR MME CROCITTI.

Membres suppléants qui assistaient à la séance :

M. SZUTTA,
MME LEPENSE,
MME CHARPENTIER,
M. WILLAUME.

Les autres membres étant excusés.

Responsable des services communautaires : (articles L 2541-6 et L 2541-7 du CGCT)

M. DEBRIS, Directeur Général des Services de TALANGE

Services administratifs :

MME VOGEL, MME DUCHENE, M. FRITZSCHE

58) APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur FRITZSCHE.

Monsieur FRITZSCHE fait une restitution du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement sur le territoire de la CCSM.

Un diaporama est projeté et un document de synthèse distribué.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à approuver ce plan. Le PPBE sera transmis aux services de la Préfecture.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
sur le territoire de la CCSM.

Pour extrait conforme,

Hagondange, le 16 décembre 2013

Le Président, par délégation,
le Directeur Général des Services,



Yves DEBRIS

